Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203053-20251209-DELIB20251205-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 0

Date de convocation :
04/12/2025

Affichage de la liste des délibérations :
12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2025/12/05 – ENTREPRISE LECHEVESTRIER – FACTURES FAUCHAGE DES TALUS SEPTEMBRE 2024 ET SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande à Monsieur LECHEVESTRIER Pierre, conseiller municipal, de bien vouloir sortir de la salle du conseil pour ce point puisque ce point concerne l'entreprise de sa fille.
L'entreprise LECHEVESTRIER est chargée par la commune de réaliser l'entretien des accotements et talus des routes communales ainsi que du bassin d'orage présent dans le lotissement Les Rompées.
La facture transmise est d'un montant de 4 800€ HT soit 5 760€ TTC pour l'année 2024.
Quant à l'année 2025, la facture transmise est d'un montant de 6 396.25€ HT soit 7 675.50€ TTC.
Ces factures comprennent le passage de l'épareuse et aussi du broyeur plat en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et vote à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les deux factures de l'entreprise LECHEVESTRIER pour un montant de 5 760€ TTC et de 7 675.50€ TTC.
- De transmettre un courrier à Mme LECHEVESTRIER pour demander une explication concernant la différence du nombre d'heures entre 2024 et 2025 et pour demander un détail sur les factures comme déjà demandé dans le courrier en date du 18 mars 2025. Un devis sera aussi demandé pour le fauchage total de l'année 2026.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor